

Lignes Directrices RIF IPÉ

Mai 2023



A. DESCRIPTION DU PROJET¹

Depuis 2003, les Réseaux en immigration francophones (RIF)² sont des partenariats communautaires qui peuvent:

1. assurer une concertation et promouvoir des partenariats avec des intervenants de différents secteurs (communautaire, privé, parapublic, gouvernements et municipalités);
2. identifier les besoins, les lacunes et les atouts de la communauté et des nouveaux arrivants en fonction des différentes étapes du continuum de l'établissement;
3. développer des plans d'action en immigration francophone répondant aux besoins, lacunes et atouts identifiés et guider les priorités nationales en matière d'immigration francophone;
4. sensibiliser, mobiliser et appuyer les communautés et les partenaires dans la mise en œuvre d'un plan d'action en immigration francophone.

En bref, les RIF n'offrent pas de services directs aux nouveaux arrivants. Ils visent plutôt à accroître la capacité d'accueil, d'intégration et de rétention des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) en mobilisant divers intervenants et en renforçant la collaboration et la planification stratégique à l'échelle de la collectivité et de la région et, par ricochet, à l'échelle nationale. À cette fin, les RIF, par le biais de leurs coordonnateurs, doivent jouer un rôle de premier plan dans la mise en place, par des tierces parties, de services d'accueil et d'établissement francophones qui s'adressent directement aux besoins des immigrants d'expression française et de leurs familles.

RÉSULTATS ATTENDUS DU PROJET

Les activités des coordonnateurs des RIF devraient contribuer à l'atteinte des objectifs

suivants. A court terme :

1. Les partenaires sont mobilisés et collaborent activement à la planification des objectifs et priorités d'un plan d'action en immigration francophone;
2. Les besoins, lacunes et atouts (de la communauté) sont identifiés en lien avec le parcours d'intégration francophone au sein des CFSM;
3. Les partenaires sont mobilisés et collaborent activement à la mise en œuvre d'un plan d'action en immigration francophone;
 - o Des initiatives spécifiques et projets collaboratifs sont réalisés pour la mise en œuvre de leur Plan d'action en immigration francophone;



4. Les acteurs économiques et les employeurs sont sensibilisés à l'importance de l'immigration et aux enjeux relatifs à la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire;
5. Les capacités des partenaires sont renforcées pour appuyer la mise en œuvre de leur Plan d'action en immigration francophone;
6. Les communautés francophones et les institutions offrant des services généraux au public sont sensibilisées à l'importance de l'immigration, aux besoins des immigrants d'expression française et aux enjeux relatifs à la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire.

A moyen terme, les activités des membres des RIF contribuent aux résultats suivants :

1. Les candidats à l'immigration à l'étranger et les résidents temporaires au Canada sont informés et aiguillés relativement aux possibilités d'immigration et aux services offerts dans les CFSM;
2. Les services d'accueil, d'établissement et d'intégration dans les CFSM sont adaptés, concertés et coordonnés;
3. Les services d'accueil, d'établissement et d'intégration dans les CFSM sont connus et utilisés par les nouveaux arrivants d'expression française;
4. Les acteurs économiques et les employeurs francophones et anglophones appuient l'immigration et la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire;
5. Les institutions offrant des services généraux au public (municipalités, hôpitaux, institutions d'enseignement, services de police, etc.) tiennent compte des besoins des immigrants d'expression française.

A plus long terme, les activités des RIF contribuent aux résultats suivants :

1. Les immigrants d'expression française s'établissent en nombre accru dans les CFSM;
2. Les immigrants d'expression française ont accès aux services d'accueil, d'établissement et d'intégration de qualité et adaptés à leurs besoins dans la langue officielle de leur choix;
3. Les immigrants d'expression française trouvent un emploi à la mesure de leur formation et de leur expérience;
4. Les immigrants d'expression française sont intégrés dans différentes sphères (sociale, économique, culturelle) de la vie communautaire.

¹ Largement inspirée du [modèle logique des Réseaux en immigration francophone](#) (2012-13).

² Voir la liste (année 2015) en Annexe A.



ACTIVITÉS DES COORDONNATEURS DES RIF

Les coordonnateurs des RIF doivent livrer quatre produits principaux :

- Des plateformes de collaboration provinciale, territoriale et/ou municipale réunissant des acteurs diversifiés;
- Des recherches, des études ou des résultats de consultations sur les besoins, lacunes et atouts de la communauté en lien avec l'établissement des immigrants d'expression française;
- Un plan d'action en immigration francophone à l'échelle de leur communauté respective;
- Un accompagnement et soutien aux partenaires en appui au développement d'activités et de projets collaboratifs.

B. LIGNES DIRECTRICES VISANT LES ACTIVITÉS DU PERSONNEL DES RIF

La programmation d'un RIF est financée par IRCC par l'entremise d'une organisation hôte (aussi appelée agent fiduciaire). Afin d'assurer le bon fonctionnement du RIF et d'appuyer le personnel du RIF dans la mise en œuvre de ses activités, l'organisme hôte est encouragé à partager toutes informations pertinentes (par ex. budget, contenu de l'entente de contribution) et de diffuser régulièrement les états financiers du RIF au coordonnateur ou à la coordonnatrice ainsi qu'au comité directeur.

ACTIVITÉS DE BASE ATTENDUES D'UN RIF

Par le biais du financement d'IRCC, le personnel du RIF réalisera les activités suivantes :

- **(Activité 1) Mobiliser et maintenir activement un réseau en immigration francophone inclusif et diversifié.** Ceci inclut :
 - le travail de liaison auprès des intervenants et partenaires communautaires ou gouvernementaux afin de les encourager à devenir membres du RIF ou pour favoriser de nouvelles collaborations (par ex. en établissement et intégration);
 - l'élaboration ou la révision de termes de référence précisant le mandat et les objectifs du RIF, les rôles et responsabilités, le fonctionnement et les procédures à suivre en cas de litige;
 - tenir à jour la liste de tous les membres, y compris le nom, le titre, l'organisation et le secteur qu'ils représentent (cette liste devrait inclure s'il y a lieu un représentant de l'administration fédérale, provinciale, et municipale, selon le contexte du RIF);
 - tenir au moins 4
 - réunions par année (de préférence selon les trimestres).



- **(Activité 2) Réaliser des recherches, consultations et/ou états des lieux sur les besoins des nouveaux arrivants d'expression française ainsi que sur les lacunes et atouts des communautés francophones.** Cette activité peut inclure :
 - mener des analyses de données sur les caractéristiques démographiques et les tendances, produire une schématisation ou une cartographie des services disponibles, tenir des consultations auprès de nouveaux arrivants et des intervenants dans la collectivité, ou d'autres activités de recherche pertinentes.
- **(Activité 3) Sensibiliser les membres du RIF ainsi que la collectivité dans son ensemble** sur les besoins des nouveaux arrivants d'expression française ainsi que sur les lacunes et atouts des communautés francophones en matière de service d'accueil, d'établissement et d'intégration/inclusion. Ceci peut inclure :
 - participer à des réseaux, comités et conseils locaux, régionaux ou nationaux (incluant PLI, organisations parapluie, comité provincial, Conseil national d'établissement, processus de co-planification des politiques et programmes etc.) afin de sensibiliser les acteurs aux besoins des nouveaux arrivants d'expression française dans la collectivité, de partager de l'expertise et d'influencer les décisions et priorités au nom du RIF;
 - organiser des présentations, des discussions en groupe, des activités d'engagement communautaire, etc. afin de sensibiliser une audience à l'égard des difficultés éprouvées par les nouveaux arrivants d'expression française;
 - tenir un forum public ou une assemblée annuelle afin de faire mieux connaître le travail des RIF, de mobiliser les acteurs locaux afin d'atteindre les objectifs visés, de rendre compte des réalisations de la collectivité et de décider de la marche à suivre;
 - mener des activités de sensibilisation dans le cadre de la Semaine nationale d'immigration francophone;
 - créer des outils de communication, ou en utiliser, afin de faire la promotion des objectifs, des activités et des progrès des RIF par rapport aux objectifs visés; notamment des bulletins d'information, des sites Web, des vidéos pour diffusion via les médias sociaux et des documents imprimés (p. ex. recherches effectuées par le RIF, stratégie, plans d'action et rapports de rendement);
- **(Activité 4) Maintenir activement des groupes de travail et/ou comités locaux ou sectoriels.** Ces groupes de travail doivent être constitués en fonction des priorités et besoins identifiés par le biais de la recherche et de la consultation. Ceci inclut :
 - **L'appui à la mise en œuvre d'une communauté francophone accueillante** (mobilisation des acteurs, sensibilisation et partage d'expertise, appui au conseil



consultatif communautaire, appui au plan communautaire, liaison avec les parties prenantes).

- **(Activité 5) Élaborer un plan stratégique commun en immigration francophone** selon les besoins, lacunes et atouts de la communauté et les besoins des nouveaux arrivants. Ce plan stratégique comprendra : 1) un plan de travail en vue de l'élaboration d'une stratégie qui identifie les tâches principales, les jalons, les rôles et responsabilités ; 2) une stratégie qui présente la vision du RIF et qui désigne les principales priorités afin de concrétiser cette vision;

3) elle doit préciser en quoi elle contribue à l'atteinte de résultats à court et long terme. La stratégie mettra un accent particulier sur les enjeux en matière d'intégration et d'établissement.

- **(Activité 6) Élaborer et appuyer la mise en œuvre d'un plan d'action axé sur la gestion des résultats et assorti d'activités précises, mesurables et limitées dans le temps** afin de favoriser l'atteinte des priorités identifiées par le RIF. Ce plan d'action pourra comprendre : 1) les tâches et activités précises à réaliser et le calendrier de mise en œuvre; 2) les principaux partenaires ainsi que leurs rôles et responsabilités; 3) un plan pour obtenir des fonds auprès de diverses sources et bailleurs de fonds afin d'appuyer la mise en œuvre de certaines activités proposées; 4) un plan pour rendre compte des avancements.
- **(Activité 7) Partager les résultats obtenus.** Pour ce faire, le personnel du RIF entreprend les activités suivantes :
 - faire rapport à IRCC et aux membres du RIF sur la mise en œuvre des activités réalisées et la façon dont ils appuient les résultats attendus dans le plan d'action. Les rapports d'évaluation et de mesure de rendement permettent d'apprécier les progrès du RIF en fonction des objectifs et indicateurs établis. Des exemples des indicateurs de progrès doivent être établis en avance.
 - Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative des communautés francophones accueillantes, le RIF rapporte de l'avancement de l'initiative.
- **(Activité 8) Contribuer à l'avancement et à la consolidation d'un parcours d'intégration francophone** ou d'une approche concertée favorisant la mise en place d'un continuum de services francophones d'accueil, d'établissement et d'intégration/inclusion des immigrants³. Ceci peut inclure les activités suivantes :
 - tenir une rencontre de concertation en préparation à un appel de propositions national ou régional sur les services d'établissement et de réinstallation;



Cette activité permet aussi d'appuyer la section intitulée Exigences en appui au Parcours d'intégration francophone dans l'annexe 4 des ententes de contribution de tous les fournisseurs de services direct d'IRCC.

- générer et distribuer des renseignements à l'échelle de la collectivité sur les services offerts en français aux nouveaux arrivants (services publics et d'établissement), notamment un registre des fournisseurs de services francophones, pour accroître le partage d'information, la coordination, l'accessibilité et l'aiguillage;
- sensibiliser, partager de l'expertise, et collaborer avec les fournisseurs de services non- francophones afin que ceux-ci puissent informer adéquatement leurs clientèles des services francophones disponibles et pour favoriser un référencement vers les organisations francophones.

AUTRES ACTIVITÉS POSSIBLES/COMPLÉMENTAIRES

- Rendre accessible de la formation destinée aux membres et partenaires du RIF afin de renforcer leurs capacités et ce, en fonction des besoins exprimés. Par exemple : la formation professionnelle adaptée au contexte minoritaire francophone tels que la diversité, la communication interculturelle, et la manière de construire des partenariats efficaces.
- Selon le contexte régional⁴, contribuer à l'organisation et la logistique d'un événement de sensibilisation des employeurs sur l'embauche de travailleurs immigrants d'expression française et bilingues
- Promouvoir les services offerts en français par les communautés francophones et acadiennes et, selon la disponibilité des fonds, appuyer les stratégies internationales, nationales, provinciales ou régionales d'attraction des immigrants d'expression française dans le cadre d'évènements spéciaux en immigration francophone. .

ACTIVITÉS DES RIF QUI NE SONT PAS FINANÇÉES PAR IRCC AU MOYEN DE L'ENTENTE DE CONTRIBUTION DU RIF

Les employés des RIF dont le salaire est couvert par IRCC ne devraient pas entreprendre les activités suivantes dans le cadre de l'entente de contribution de leur RIF:

- offrir des services directs aux nouveaux arrivants dans la communauté. Ces services comprennent la formation linguistique, l'évaluation et l'aiguillage, les séances d'orientation sur le marché du travail, le mentorat ou le jumelage à des bénévoles, des séances d'information et d'orientation, des ateliers ou formations à l'intention des immigrants ou tout autre service offert directement aux nouveaux arrivants.



AUTRES PRÉCISIONS OPÉRATIONNELLES

Toute dépense dans le cadre de l'entente de contribution des RIF doit être conforme aux modalités du Programme d'établissement. Pour de plus amples précisions :

- Il n'est pas possible de verser des allocations ou des honoraires aux intervenants locaux ou aux nouveaux arrivants en raison de leur participation au conseil ou aux activités des RIF.

⁴ Selon la configuration régionale et si ce rôle n'est pas assumé par une autre organisation (par ex. un Réseau de développement économique et employabilité), le personnel des RIF peut aussi sensibiliser les employeurs de leur communauté.

Toutefois, ils peuvent être indemnisés pour les frais de voyage et les dépenses liées à leur participation.

- Les agents doivent s'assurer que les RIF sont conformes aux règles qui régissent la défense et la promotion des intérêts indiqués à l'annexe 4 de leur entente de contribution.

PARAMÈTRES GÉNÉRAUX CONCERNANT LA GOUVERNANCE ET LA STRUCTURE DE PARTENARIAT DES RIF

- Bien que les RIF aient leur port d'attache au sein des organismes porte-parole provinciaux et territoriaux, ou dans certains cas, dans d'autres organismes offrant des services à l'intention des immigrants, la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada leur offre depuis 2006 un appui et un encadrement à l'échelle nationale. Dans le cadre de son rôle de coordination des RIF, la FCFA vise à atteindre des résultats et favorise la promotion de bonnes pratiques par l'entremise de rencontres en personnes, d'échanges réguliers et de publications. Afin de faciliter cette coordination pancanadienne, les RIF doivent rendre régulièrement disponibles à l'organisme national coordonnateur des copies des rapports des rencontres du partenariat ainsi que des copies des rapports annuels sur le rendement des partenariats communautaires requis par IRCC.
- Le partenariat généré et géré par les coordonnateurs du RIF doit refléter la composition et les forces vives des communautés francophones régionales (variable d'une région à l'autre) et pourrait inclure les organisations suivantes :
 - Autres réseaux francophones apparentés (les RDÉE régionaux, associations de conseils scolaires et de municipalités, etc.)
 - Associations sportives
 - Associations/réseaux francophones de juristes, de femmes, de parents (petite enfance), de jeunes, d'aînés
 - Centres et réseaux de santé
 - Chercheurs



- Conseil de la coopération
- Conseils scolaires
- Établissements postsecondaires (collèges communautaires, universités, etc.)
- Municipalités
- Organismes cadres du secteur d'établissement
- Organismes d'accueil et d'établissement
- Organismes des arts et de la culture
- Organismes et réseaux de développement économique
- Organismes multiculturels et/ou des communautés ethnoculturelles
- Organismes porte-parole provinciaux/territoriaux, associations francophones locales ou régionales et/ou centres communautaires francophones

Partenariats locaux en immigration (PLI)

- Représentants Immigrants
- Autres acteurs économiques et communautaires des CFSM ou de la majorité où titre d'observateurs :
 - Ministères fédéraux: IRCC, PCH-LO, EDSC, diverses agences régionales de développement économique, Justice, etc. ;
 - Ministères provinciaux et territoriaux : immigration, affaires francophones, emploi, éducation, santé, culture, etc.

ANNEXE A

Réseaux en immigration francophone

- **Comité atlantique sur l'immigration francophone**
- **Réseau de soutien à l'immigration francophone pour l'est de l'Ontario**
- **Réseau de soutien à l'immigration francophone pour le Centre Sud-Ouest de l'Ontario**
- **Réseau de soutien à l'immigration francophone pour le nord de l'Ontario**
- **Réseau en immigration francophone de la Colombie-Britannique**
- **Réseau en immigration francophone de Terre-Neuve-et-Labrador**
- **Réseau en immigration francophone du Manitoba**
- **Réseau en immigration francophone en Alberta**
- **Réseau en immigration francophone du Yukon**
- **Réseau en immigration francophone de la Saskatchewan**
- **Réseau en Immigration francophone de la Nouvelle-Écosse**
- **Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick**
- **Réseau en immigration francophone de l'Île-du-Prince-Édouard**
- **Réseau en immigration francophone des Territoires du Nord-Ouest**

